Accise-Loi

désire signaler certaines choses au ministre, tout comme l'ont fait les autres députés qui ont déjà pris la parole. Ils s'inquiètent à cause de leurs engagements dans leur propre circonscriprion.

Le ministre a certainement une bonne connaissance de ma région puisqu'il a eu la chance d'aller à la pêche au lac Kootenay. C'est sans doute parce qu'il n'a rien pris qu'il a décidé d'imposer cette taxe. Quoi qu'il en soit, les propriétaires de petites embarcations s'inquiètent vivement.

Le lac Kootenay, le lac Arrow et beaucoup d'autres importantes étendues d'eau de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, sont la scène d'accidents mortels chaque années. Ces noyades résultent souvent du manque de puissance des moteurs ou des dimensions inadéquates des embarcations.

Nous remarquons aussi que l'industrie forestière utilise des bateaux semblables et certains plus larges, de plus de 20 pieds, pour déplacer les bûcherons d'un point à un autre en traversant des cours d'eau importants. Allons-nous être témoins de semblables tragédies et de noyades à cause de l'imposition d'une taxe de 10 p. 100? Je me souviens d'un événement tragique qui s'est produit il y a quelques années sur le lac Kootenay au nord de Creston alors qu'un bateau de la compagnie a chaviré entraînant la perte de plusieurs vies. Voici une raison.

L'autre dont le ministre devrait, semble-t-il, tenir compte réside dans le fait que bien des travailleurs, hommes et femmes, souhaitent depuis longtemps acheter leur propre petit bateau de plaisance. Je ne parle pas de yachts luxueux. Je parle de l'homme moyen de ma circonscription qui veut un bateau de plaisance pour faire plaisir à sa femme et à ses enfants, qui, eux, veulent pratiquer le ski nautique. Je ne puis rien imaginer de plus absurde que d'utiliser un bateau muni d'un moteur de 20 chevaux pour sortir le ministre de l'Agriculture des eaux du lac Kootenay. C'est presque impossible!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Vous parlez de 150 cv.

M. Brisco: Je ne voulais pas parler de la puissance. Je suis content que le ministre l'ait fait. De toute façon, ces personnes se voient frappées soudainement d'une taxe qui va hausser le prix du bateau de \$500 ou \$600 et le mettre hors de leur portée. C'est peut-être leur seul divertissement pendant les mois d'été.

Si l'objectif de la taxe est précisément de frapper les articles de luxe, l'idée est excellente. S'il est de conserver l'énergie, voici des chiffres pour le lac Kootenay qui prouvent la futilité de l'argument. En fait, à sillonner le lac Kootenay pendant huit heures avec un moteur de 65 cv à la vitesse de pêche à la traîne, on consomme au maximum 5 gallons d'essence. Quelle a été la consommation totale d'essence sur le lac Kootenay en 1974, si nous nous intéressons à la conservation de l'énergie? Tous les bateaux ont consommé au total 32,000 gallons.

M. Reynolds: Trois heures de vol d'un 747.

M. Brisco: C'est là un agrument valide. Ce qui me préoccupe également, c'est que si j'étais en mesure de me payer un petit bateau de plaisance, je pourrais en acheter un aujourd'hui importé des États-Unis dans ma circonscription à un prix sensiblement inférieur à celui d'une embarcation fabriquée ici au Canada par Starcraft, par exemple, ou un autre fabricant. Nous nous trouvons en effet à créer une pénalité du fait d'être Canadien et d'acheter un produit canadien, et cela me déplaît passablement.

Dans ma circonscription, en 1974, un Starcraft de 16 pieds doté d'un moteur de 65 cv coûtait \$3,650. Il en vaut aujourd'hui \$5,500. Le prix de base de la coque est passé de \$1,350 à \$2,227. Voilà une belle augmentation. Je croyais qu'il existait de nombreux bûcherons indépendants autour du lac Kootenay qui doivent traverser le lac et transporter combustible, huile, scies à chaîne et divers appareils de travail forestier dans leur embarcation, qui constitue leur unique moyen d'accès aux zones d'exploitation forestière du lac Kootenay. Ces bûcherons vont souffrir de l'imposition de cette taxe. Il est certain que l'industrie de la fabrication des embarcations va en souffrir également.

Le député d'Esquimalt-Saanich a demandé pourquoi nous avions un programme de ports pour petites embarcations. Il demande aussi pourquoi un député se donnerait la peine d'informer les collectivités sises le long d'une vaste étendue d'eau à l'intérieur de sa circonscription qu'il existe un excellent programme fédéral et qu'une demande de leur part en vue de l'aménagement d'un petit port recevrait probablement un accueil favorable. Il s'agit là d'un programme excellent. Je n'en discute pas le besoin, mais à quoi bon un tel effort si c'est pour diminuer ensuite l'industrie de la fabrication de bateaux?

Ceci m'amène à un autre point puisque nous parlons de la conservation de l'énergie et de l'imposition de la taxe: nous ne taxons pas les bateaux déjà sur les eaux. Il y en a des milliers au Canada. Les seuls bateaux que nous frappons de taxe sont ceux qui attendent dans les chantiers maritimes d'être vendus aux consommateurs canadiens. Ce sont ceux qui semblent nous préoccuper dans la conservation de l'énergie.

Quelqu'un a dit plus tôt que, si nous nous souciions vraiment de l'énergie, il faudrait augmenter graduellement le coût des produits du pétrole. Je crois qu'il s'agit là d'une suggestion valable. Je pense que bien des consommateurs canadiens pourraient probablement accepter cette taxe, mais pas lorsqu'ils constateront que leur voisin a acheté l'an dernier une petite embarcation de plaisance pour aller à la pêche, promener sa famille et faire du ski nautique et qu'il n'a pas payé de taxe sur l'énergie alors qu'il faut le faire actuellement. A cause de cette taxe de 10 p. 100, le consommateur qui a économisé \$3,500 ne peut pas acheter l'embarcation. Ce n'est vraiment pas juste. Il faut étudier la question.

• (2150)

J'aimerais également remercier sincèrement le ministre pour avoir revu un autre paragraphe de l'article 20 étudié ce soir, en ce qui concerne la suppression de la taxe sur certains appareils médicaux et fournitures pour diabétiques, personnes qui ont besoin de dispositifs cardiaques et autres invalides. Je suis certain qu'ils se félicitent de cet article.

Je tiens également à remercier le ministre pour avoir revu les conditions dans lesquelles les municipalités pourront obtenir un dégrèvement pour les réseaux d'égout, de drainage, etc. Il nous a dit que ces dispositions s'appliqueront aux districts régionaux, comme c'est le cas en Colombie-Britannique, aux régions non organisées et aux services des eaux. Le ministre a établi sa crédibilité en acceptant des propositions des députés de l'opposition. J'espère qu'il en sera de même en matière d'embarcations et d'aéronefs.

Je suis certain que le ministre connaît mieux que moi toutes les données relatives à l'industrie de l'avionnerie et à la consommation de carburant d'un aéronef. Je suis sûr qu'il sait qu'un appareil peut voler de Castlegar à Pentic-